

# Le territoire du Pays de Grande Sologne



3 Communautés de Communes

 Cœur de Sologne

 Sologne des Etangs

 Sologne des Rivières



25 communes



29 795 habitants  
INSEE 2022

## Vous êtes

- *professionnel de santé*
- *membre d'une association*
- *élu d'une collectivité*

## Vous souhaitez

- *vous renseigner*
- *apporter votre expertise*
- *devenir acteurs du contrat*

## Contactez

La coordinatrice du Contrat Local de Santé  
du Pays de Grande Sologne

02 54 88 88 71

[cls@grande-sologne.com](mailto:cls@grande-sologne.com)

Pays de   
Grande Sologne

# Contrat Local de Santé

2025 - 2029



# Le Contrat Local de Santé du Pays de Grande Sologne

Le Contrat Local de Santé (CLS) de Grande Sologne est un accord entre les autorités de santé (ARS) et les collectivités locales pour améliorer la santé de tous les habitants du territoire.

Il permet de mettre en place des actions adaptées aux besoins spécifiques de la population.



## LES OBJECTIFS PRINCIPAUX

- réduire les inégalités de santé,
- agir sur la prévention, promouvoir une bonne hygiène de vie.

## SON FONCTIONNEMENT

**+** **Coordination des acteurs de santé** du territoire, mise en lien avec la population locale

**+** **Animation et suivi** des actions définies dans les axes thématiques

# Les axes thématiques du Contrat Local de Santé

Le CLS est construit autour de **4 axes** thématiques.

## AXE 1

### FAIRE DE CHACUN UN ACTEUR DE SA SANTÉ ET DE CELLE DES AUTRES

Intégrer la santé dans le quotidien de chacun en favorisant des habitudes bénéfiques et un environnement sain

## AXE 2

### ACTIVITÉ PHYSIQUE, SPORT ET ALIMENTATION COMME VECTEURS DE BONNE SANTÉ

Encourager l'activité physique et une alimentation équilibrée pour améliorer la santé de tous, et lutter contre la sédentarité

## AXE 3

### BIEN VIEILLIR EN GRANDE SOLOGNE

Accompagner le vieillissement en favorisant l'autonomie et le bien-être des aînés. Soutenir et former les aidants.

## AXE 4

### SANTÉ, ACCÈS AUX SOINS ET VULNÉRABILITÉ

Améliorer l'accès aux soins et à renforcer l'accompagnement des publics vulnérables, la mobilité et l'attractivité des professionnels de santé.

Encourager à adopter une alimentation saine et adaptée à chacun.



Promouvoir l'activité physique comme outil de prévention, de bien-être et de lien social accessible à tous.

Préserver la santé et le lien social de nos aînés, dès le passage à la retraite et jusqu'à la fin de vie.



Réduire les inégalités d'accès aux soins et aux droits, en agissant pour et avec les publics les plus fragiles.